

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2445

30 décembre 2006

### SOMMAIRE

A-R-A Retail Centers, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	117359	Lloyd Immobilien Aktiengesellschaft S.A., Echter-	
Accelerated Teaching Solutions A.G., Wasser-		nach . . . . .	117355
billig. . . . .	117339	Luxcore S.A., Differdange. . . . .	117353
AG International Umwelt S.A., Luxembourg . . . . .	117334	Macogeo S.A., Luxembourg . . . . .	117315
Alchimidis, S.à r.l., Luxembourg. . . . .	117351	Macogeo S.A., Luxembourg . . . . .	117315
Alcmena, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	117353	Mani S.C.I., Bascharage. . . . .	117323
Amalto S.A.H., Luxembourg . . . . .	117337	MidOcean Holdco (EPL), S.à r.l., Luxembourg . .	117325
Arcobaleno Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .	117343	Minerfer S.A., Luxembourg . . . . .	117349
Arké S.A., Luxembourg. . . . .	117357	Minerfer S.A., Luxembourg . . . . .	117350
Arké S.A., Luxembourg. . . . .	117358	Moseltank A.G., Grevenmacher. . . . .	117339
Artra S.A., Koerich . . . . .	117341	Myers International Holding, S.à r.l., Luxembourg	117335
Aster S.A., Luxembourg . . . . .	117356	Nouvelle Central - Radio, S.à r.l., Howald. . . . .	117355
B.o.A. Participations S.A., Luxembourg . . . . .	117320	Oikopolis Participations S.A., Munsbach. . . . .	117355
Balzac, Sicav, Luxembourg . . . . .	117360	Ophain Immobilière S.A., Luxembourg . . . . .	117352
Bank Hofmann Technical Strategies, Sicav, Luxem-		Pasiphae, S.à r.l., Luxembourg. . . . .	117354
burg. . . . .	117357	Progen S.A., Wiltz. . . . .	117340
Banny Investissements S.A., Luxembourg-Kirch-		Progen S.A., Wiltz. . . . .	117341
berg. . . . .	117339	Propy S.A., Luxembourg . . . . .	117355
C & S Doberschütz, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	117360	Puxian Investments, S.à r.l., Luxembourg. . . . .	117359
Citadel Value Fund Sicav, Luxembourg. . . . .	117342	Red Sea Holding S.A., Luxembourg . . . . .	117351
Cofis Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	117356	Richmond Road (Luxembourg) Holding S.A., Lu-	
CPI Gulbinai (NFR), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	117344	xembourg. . . . .	117359
Green Park Luxembourg Holding 1, S.à r.l., Lu-		Sands Crédit S.A., Luxembourg. . . . .	117336
xembourg. . . . .	117314	SICVA S.A., Luxembourg. . . . .	117322
Guizet Immobilière S.A., Luxembourg . . . . .	117335	Sider S.A., Luxembourg . . . . .	117351
H2A S.A., Luxembourg . . . . .	117334	Sider S.A., Luxembourg . . . . .	117351
H2A S.A., Luxembourg . . . . .	117335	Sifolux S.A., Luxembourg . . . . .	117338
HMFunds Sicav II, Luxembourg . . . . .	117358	Sifolux S.A., Luxembourg . . . . .	117339
HMFunds, Sicav, Luxembourg . . . . .	117358	Sinopia Global Funds, Sicav, Luxembourg . . . . .	117350
HP Laurad Management Participations (HPLMP)		Stemarlu S.A., Luxembourg. . . . .	117348
S.C.A., Luxembourg . . . . .	117316	Stemarlu S.A., Luxembourg. . . . .	117348
Interdrink.lu, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	117342	Top Evasion S.A., Strassen . . . . .	117342
Ipharma Software S.A., Weiswampach . . . . .	117314	Top Evasion S.A., Strassen . . . . .	117344
Kellogg Lux III, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	117324	Top Evasion S.A., Strassen . . . . .	117348
Kellogg Lux III, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	117333	Top Evasion S.A., Strassen . . . . .	117351
King & Partners S.A., Luxembourg . . . . .	117354	Uptake Financial S.A., Luxembourg-Kirchberg . .	117339
Lamas Participations S.A., Luxembourg . . . . .	117333	Vaglio Lux S.A., Bascharage. . . . .	117343
Laponia S.A., Luxembourg . . . . .	117359	Vanderburg Plast S.A., Luxembourg. . . . .	117336
Leasair S.A., Luxembourg. . . . .	117341	Vanderburg Plast S.A., Luxembourg. . . . .	117337
Lefèvre-Evrard, S.à r.l., Wandhaff . . . . .	117356	Vetedy S.A., Steinfort . . . . .	117342
Lloyd Immobilien Aktiengesellschaft S.A., Echter-		Zetamind (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . .	117360
nach. . . . .	117354		

**IPHARMA SOFTWARE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, Maison 150.

R. C. Luxembourg B 111.874.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2006, réf. LSO-BV04677, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2006.

S. Paché.

(128649.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

**GREEN PARK LUXEMBOURG HOLDING 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 115.469.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 24 avril 2006, que BLACKSTONE CAPITAL PARTNERS (CAYMAN) V L.P., limited partnership, constituée et régie selon les lois de Cayman Islands, ayant son siège social à Walkers SPV Limited, Walker House, P.O. Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands a transféré 500 (cinq cents) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à:

- BLACKSTONE DT CAPITAL PARTNERS V L.P., une limited partnership, constituée et régie selon les lois de Delaware, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orangestreet, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, enregistré dans le registre de Delaware, Delaware Secretary of State, sous le numéro 4144876:

136 (cent trente-six) parts sociales,

- BLACKSTONE DT CAPITAL PARTNERS V-A L.P. une limited partnership, constituée et régie selon les lois de Delaware, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orangestreet, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, enregistré dans le registre de Delaware, Delaware Secretary of State sous le numéro 4144877:

135 (cent trente-cinq) parts sociales,

- BLACKSTONE DT CAPITAL PARTNERS V-S L.P. une limited partnership, constituée et régie selon les lois de Delaware, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orangestreet, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, enregistré dans le registre de Delaware, Delaware Secretary of State sous le numéro 4144879:

61 (soixante et une) parts sociales,

- BLACKSTONE PARTICIPATION PARTNERSHIP V L.P. une limited partnership, constituée et régie selon les lois de Delaware, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orangestreet, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, enregistré dans le registre de Delaware, Delaware Secretary of State sous le numéro 3997300:

2 (deux) parts sociales,

- BLACKSTONE FAMILY INVESTMENT PARTNERSHIP V L.P. une limited partnership, constituée et régie selon les lois de Delaware, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orangestreet, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, enregistré dans le registre de Delaware, Delaware Secretary of State sous le numéro 3997302:

2 (deux) parts sociales,

- BLACKSTONE FAMILY INVESTMENT PARTNERSHIP V-A L.P. une limited partnership, constituée et régie selon les lois de Delaware, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orangestreet, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, enregistré dans le registre de Delaware, Delaware Secretary of State sous le numéro 4131173:

2 (deux) parts sociales,

- BLACKSTONE GT COMMUNICATIONS PARTNERS L.P. une limited partnership, constituée et régie selon les lois de Delaware, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orangestreet, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, enregistré dans le registre de Delaware, Delaware Secretary of State sous le numéro 3953696:

154 (cent cinquante-quatre) parts sociales,

- BLACKSTONE FAMILY COMMUNICATIONS PARTNERSHIP I L.P. une limited partnership, constituée et régie selon les lois de Delaware, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orangestreet, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, enregistré dans le registre de Delaware, Delaware Secretary of State sous le numéro 3218654:

8 (huit) parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2006.

GREEN PARK LUXEMBOURG HOLDING 1, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2006, réf. LSO-BW03533. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(128717.3//53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

117315

**MACOGEO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 87.678.

L'an deux mille six, le dix novembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société MACOGEO S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger notaire, de résidence à Luxembourg en date du 16 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1215 du 17 août 2002, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire Joseph Elvinger en date du 20 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1054 du 20 octobre 2004.

L'assemblée est présidée par Annalisa Ciampoli, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Valérie Wesquy, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Valérie Wesquy, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Madame le président déclare et requiert le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Modification du deuxième alinéa de l'article 4 des statuts concernant l'objet social.

2) Divers.

IV. Que la présente assemblée représentant la totalité du capital social est régulièrement constituée et pourra valablement délibérer suivant l'ordre du jour.

Après avoir discuté de ces motifs et après avoir dûment délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, décide des résolutions suivantes:

*Première et unique résolution*

L'Assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société en modifiant le quatrième alinéa de l'article 4 des statuts, qui aura la teneur suivante:

«**Art. 4. quatrième alinéa.** La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques, financières ou immobilières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédecrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close.

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à cinq cents euros (500,- EUR) sont à charge de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Ciampoli, V. Wesquy, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 15 novembre 2006, vol. 471, fol. 22, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 24 novembre 2006.

M. Schaeffer.

(129494.3/5770/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

**MACOGEO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 87.678.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 24 novembre 2006.

M. Schaeffer.

(129495.3/5770/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

**HP LAURAD MANAGEMENT PARTICIPATIONS (HPLMP) S.C.A.,  
Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 121.710.

—  
STATUTS

L'an deux mille six, le sept novembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), momentanément absent, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

Ont comparu:

1. LAURAD MANAGEMENT PARTICIPATIONS, S.à r.l., société à responsabilité limitée établie et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, ici représentée par Mademoiselle Patrizia Collarin, employée privée, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

en vertu d'une procuration lui donnée sous seing privé à Luxembourg, le 26 octobre 2006, ci-après l'«Actionnaire Commandité»;

2. HP LUX, S.à r.l., société à responsabilité limitée établie et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

ici représentée par Mademoiselle Patrizia Collarin, employée privée, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 6 novembre 2006.

ci-après désignée individuellement par l'«Actionnaire Commanditaire».

Ci-après l'«Actionnaire Commandité et l'«Actionnaire Commanditaire sont désignés individuellement l'«Actionnaire» et ensemble les «Actionnaires».

Les procurations, signées ne varietur par la mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Les parties comparantes, ès qualités en vertu desquelles elles agissent, ont demandé au notaire d'arrêter les statuts constitutifs d'une société en commandite par actions qu'elles forment entre elles.

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination et forme.** Il est établi entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en commandite par actions sous la dénomination de HP LAURAD MANAGEMENT PARTICIPATIONS (HPLMP) S.C.A. (ci-après désignée la «SCA»). Tous les documents rédigés par la SCA et destinés à des tiers, tels que des lettres, factures ou publications, devront mentionner la raison sociale de la SCA suivie de la mention «société en commandite par actions», de l'adresse du siège social de la SCA et des initiales «R.C.» suivies du numéro sous lequel la SCA est enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg.

**Art. 2. Durée de la SCA - Dissolution.** La SCA est établie pour une durée illimitée.

La SCA sera dissoute en cas de retrait de l'«Actionnaire Commandité (le «Retrait»), c'est-à-dire dans le cas où l'«Actionnaire Commandité (i) serait jugé en faillite ou en cessation de paiements ou a introduit une requête en décharge dans une procédure de faillite ou d'insolvabilité, (ii) a introduit une requête ou des conclusions en défense demandant sa réorganisation, un arrangement, compromis, réajustement, une liquidation, dissolution, ou toute décharge par application d'une loi, d'un texte légal ou d'un règlement, (iii) dépose des conclusions ou un autre document reconnaissant ou ne contestant pas les allégations matérielles d'une requête introduite contre lui dans une procédure de cette nature, ou (iv) qu'un administrateur, curateur, ou liquidateur de l'«Actionnaire Commandité ou de tout ou d'une partie substantielle de ses biens est désigné par décision de justice.

La SCA peut être dissoute avec le consentement de l'«Actionnaire Commandité par résolution des Actionnaires prise de la manière requise pour une modification des présents statuts, telle que prescrite par l'article 21 de ces statuts et la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 3. Objet.** La SCA a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre façon, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre d'actions, de titres, d'obligations, de valeurs mobilières, l'utilisation de tout produits dérivés et d'autres titres de toute sorte et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La SCA peut exercer directement toute activité commerciale, industrielle et financière ou maintenir un établissement commercial ouvert au public. La SCA peut participer à l'établissement et au développement de toute entreprise financière, industrielle ou commerciale à Luxembourg et à l'étranger et peut leur apporter toute assistance par voie de prêt, garanties ou tout autre moyen. La SCA peut emprunter sous toute forme et émettre des titres.

En général, elle peut prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et mener toute opération qui lui semble utile pour l'accomplissement et le développement de son objet.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la SCA est établi à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé des succursales ou d'autres bureaux à Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'«Actionnaire Commandité.

Au cas où l'«Actionnaire Commandité estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale du siège social de la SCA, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun

effet sur la nationalité de la SCA, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une société en commandite par actions luxembourgeoise.

**Art. 5. Capital.** Le capital social souscrit est fixé à quarante mille euros (EUR 40.000,-), consistant en une (1) action de commandité, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) et mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf (1.599) actions de commanditaire d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), chacune, entièrement libérées.

L'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires, délibérant de la manière requise pour la modification de ces statuts, et avec le consentement de l'Actionnaire Commandité, pourra augmenter le montant du capital souscrit.

Les actions de commanditaire de la SCA seront nominatives ou au porteur au choix de chaque associé commanditaire, et sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. L'action de commandité de la SCA est et restera sous forme nominative, 4 on registre des actions nominatives, dans lequel seront inscrites les coordonnées exactes de chaque actionnaire, le nombre d'actions détenues par chaque actionnaire ainsi que les cessions d'actions intervenues et les dates y afférentes, sera tenu au siège de la Société.

Les actions au porteur sont signées par l'associé commandité.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tout droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique au regard de la Société. La même règle sera applicable en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier-gagiste et son débiteur.

**Art. 6. Rachat d'actions.** La SCA est autorisée à racheter ses propres actions dans les limites fixées par l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

**Art. 7. Responsabilité des actionnaires.** Les propriétaires d'actions de commanditaire ne sont responsables qu'à concurrence du montant de leur contribution au capital de la SCA.

La responsabilité de l'Actionnaire Commandité est illimitée.

**Art. 8. Assemblées des actionnaires.** L'assemblée générale ordinaire des Actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la SCA ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation le premier lundi du mois de mai à 9.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des Actionnaires pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Toutes les assemblées générales seront présidées par l'Actionnaire Commandité.

**Art. 9. Avis de convocation, Quorum, Procurations, Majorité.** Les délais de convocation et les quorums requis par la loi seront applicables aux assemblées des Actionnaires de la SCA ainsi qu'à la conduite des assemblées, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les présents statuts.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque Actionnaire pourra prendre part aux assemblées des Actionnaires en désignant par écrit, soit par original, soit par télécopie, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents statuts, les décisions de l'assemblée des Actionnaires seront prises à la majorité simple des actionnaires présents et votant et avec le vote positif de l'Actionnaire Commandité.

L'Associé Commandité peut fixer toutes les autres conditions qui doivent être remplies par les Actionnaires pour qu'ils puissent participer à l'assemblée des Actionnaires.

**Art. 10. Avis de convocation.** Les assemblées des Actionnaires seront convoquées par l'Actionnaire Commandité ou par le Conseil de Surveillance, par convocation indiquant l'ordre du jour et adressée par lettre recommandée au moins huit jours avant la date de l'assemblée à chaque Actionnaire détenant des actions nominatives, à l'adresse indiquée sur le registre des actions.

Au cas où certaines des actions seraient au porteur, les convocations aux assemblées des Actionnaires se feront par voie de publications contenant l'ordre du jour et qui seront insérées deux fois, par huit jours d'intervalle, et au moins huit jours avant la tenue de l'assemblée, dans le Mémorial et dans un quotidien luxembourgeois.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des Actionnaires, et affirment avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

**Art. 11. Pouvoirs de l'assemblée des actionnaires.** Toute assemblée des Actionnaires de la SCA régulièrement constituée représentera l'ensemble des Actionnaires de la SCA Elle ne peut prendre n'importe quelle résolution qu'avec le consentement de l'Actionnaire Commandité, sauf dans les cas décrits dans les articles 6 et 10 des présents statuts ou en cas de Retrait de l'Actionnaire Commandité.

**Art. 12. Administration.** La SCA sera administrée par l'Actionnaire Commandité qui sera l'actionnaire responsable (actionnaire - gérant - commandité) et qui sera personnellement, conjointement et solidairement responsable avec la SCA de toutes les dettes qui ne peuvent être acquittées grâce aux avoirs de la SCA.

L'Actionnaire Commandité est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la SCA qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée des Actionnaires ou au Conseil de Surveillance.

L'Actionnaire Commandité aura entre autres le pouvoir de mener à bien tous actes ayant trait aux objets de la SCA au nom et pour le compte de la SCA et d'accomplir tous actes, de conclure et d'exécuter tout contrat et tout engagement qui lui semble nécessaire, conseillé ou accessoire à ces objets. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé,

l'Actionnaire Commandité aura et disposera, à sa discrétion, de la pleine autorité pour exercer, au nom et pour le compte de la SCA, tous les droits et pouvoirs nécessaires ou utiles afin de mener à bien les objets de la SCA.

**Art. 13. Signature.** La SCA sera engagée par la signature de l'Actionnaire Commandité ou par la signature individuelle ou conjointe de toute autre personne à laquelle des pouvoirs de signature auront été délégués par l'Actionnaire Commandité à son entière discrétion, sous la réserve, qu'aucun pouvoir de signature ne pourra être confié à un Actionnaire Commanditaire.

**Art. 14. Absence de rémunération de l'associé commandité.** L'Actionnaire Commandité et les actionnaires de l'Actionnaire Commandité ne recevront aucune rémunération de la SCA.

**Art. 15. Conseil de surveillance.** Les affaires de la SCA et sa situation financière y compris en particulier ses livres et comptes seront contrôlés par un conseil de surveillance composé d'au moins trois membres (ci-après désigné par le «Conseil de Surveillance»).

Le Conseil de Surveillance sera consulté par l'Actionnaire Commandité sur les questions déterminées par l'Actionnaire Commandité et il autorisera toute action qui, par application de la loi ou des présents statuts, pourrait excéder les pouvoirs de l'Actionnaire Commandité.

Le Conseil de Surveillance sera élu par l'assemblée générale des Actionnaires pour une durée maximum de 6 ans qui sera renouvelable.

L'assemblée générale des Actionnaires déterminera la rémunération du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance sera convoqué par son président ou par l'Actionnaire Commandité.

Toute réunion du Conseil de Surveillance donnera lieu à convocation de tous les membres du Conseil de Surveillance par écrit au moins huit jours avant la date de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ce cas d'urgence sera exposée dans la convocation à la réunion. Il peut être renoncé à cette convocation avec le consentement écrit, soit par original, par câble, fax, télégramme ou télex de chaque membre. Une convocation séparée ne sera pas requise pour les réunions individuelles tenues aux heures et lieux prévus dans un calendrier adopté précédemment par décision du Conseil de Surveillance. Si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés à une réunion du Conseil de Surveillance, et affirment avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout membre peut prendre part aux réunions du Conseil de Surveillance en désignant par écrit, soit par original, câble, télex, fax ou tout autre mode de transmission électronique un autre membre comme mandataire.

Le Conseil de Surveillance ne peut valablement délibérer ou agir que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés à la réunion. Les décisions seront approuvées si elles sont prises à la majorité des membres présents ou représentés à ces réunions. Les résolutions peuvent aussi être approuvées par la signature de tous les membres d'un ou plusieurs documents écrits.

**Art. 16. Procès-verbal du conseil de surveillance.**

Le procès-verbal de la réunion du Conseil de Surveillance sera signé par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui a présidé à la réunion. Les copies ou extraits du procès-verbal qui doivent être produits en justice ou ailleurs seront signés par le président ou le président pro tempore ou par deux membres du Conseil de Surveillance.

**Art. 17. Exercice social - Comptes sociaux.** L'exercice social de la SCA commencera le premier janvier et se terminera le trente un décembre de chaque année.

Les comptes sociaux de la SCA seront exprimés en euros.

**Art. 18. Affectation des bénéfices.** Il sera prélevé sur le bénéfice annuel net de la SCA cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la SCA fixé à l'article 5 des présents statuts tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre.

L'Actionnaire Commandité déterminera comment les bénéfices seront affectés et il décidera de payer des dividendes de temps à autre comme il estime, à sa discrétion, convenir au mieux à l'objet et à la politique de la SCA. Aucun boni de liquidation ne sera dû à l'Actionnaire Commandité. L'assemblée générale des Actionnaires devra approuver la décision de l'Actionnaire Commandité de verser des dividendes ainsi que l'affectation des résultats qu'il propose.

Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise fixée par l'Actionnaire Commandité. Ils peuvent être payés aux lieux et places déterminés par l'Actionnaire Commandité.

L'Actionnaire Commandité peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par le droit luxembourgeois.

**Art. 19. Dissolution et liquidation.** La SCA peut être volontairement dissoute par décision de l'assemblée des Actionnaires avec le consentement de l'Actionnaire Commandité.

La liquidation devra être effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) désignées par l'assemblée générale des Actionnaires, qui fixera également leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 20. Modifications statutaires.** Les présents statuts peuvent être modifiés de temps à autre par l'assemblée générale des Actionnaires, sous réserve des conditions de quorum et de vote stipulées par le droit luxembourgeois et sous réserve de l'obtention du consentement de l'Actionnaire Commandité.

**Art. 21. Loi applicable - Arbitrage.** Les présents statuts sont soumis au droit luxembourgeois.

Toute question qui ne serait pas traitée par les présents statuts et/ou tous les litiges auxquels l'interprétation et/ou l'exécution des présents statuts pourront donner lieu seront déférés à la juridiction exclusive d'un tribunal arbitral qui

statuera selon les modalités désignées ci-après et conformément aux articles 1224 et suivants du Nouveau Code de Procédure Civile luxembourgeois et qui sera composé de trois personnes physiques.

Chacune des Parties désignera son arbitre et les arbitres ainsi désignés en choisiront un autre. A défaut de désignation par une Partie de son arbitre dans les huit jours de la désignation par l'autre Partie de son arbitre ou à défaut de désignation du troisième arbitre dans les huit jours de la désignation des deux premiers arbitres, il y sera pourvu par ordonnance, non susceptible de recours, du président du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg saisi à la requête de la Partie ou de l'arbitre le plus diligent.

Les arbitres devront être choisis parmi les avocats à la cour de Luxembourg-Ville.

Le tribunal arbitral siégera à Luxembourg. La sentence arbitrale sera rendue en langue française. Le Français sera la langue de travail et de procédure du tribunal arbitral, sauf exception dûment motivée dans la sentence arbitrale.

Les arbitres statueront conformément au droit, sauf si les Parties conviennent de leur attribuer des pouvoirs d'amiables compositeurs.

Le tribunal arbitral statuera en dernier ressort.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2007, afin notamment d'approuver les comptes du premier exercice.

#### *Souscription et paiement*

Les statuts ainsi établis, les parties susnommées ont souscrit les actions comme suit:

(1) LAURAD MANAGEMENT PARTICIPATIONS, S.à r.l., souscrit à une action d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-),

susnommée: action de commandité;

(2) HP LUX, S.à r.l., souscrit à mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf actions de commanditaire d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, susnommée: action de commanditaire.

Total: mille six cents (1.600) actions, dont une (1) action de commandité et mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf (1.599) actions de commanditaire.

Toutes les actions de commanditaire et les actions de commandité ont été entièrement libérées par apport en espèces, de sorte que le capital libéré est à la libre disposition de la SCA, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée et en confirme expressément l'accomplissement; il confirme en outre que ces statuts sont conformes aux prescriptions de l'article 27 de cette même loi.

#### *Estimation des frais*

Les comparants déclarent que le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la SCA en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de deux mille quatre-vingts (EUR 2.080,-) euros.

#### *Assemblée Générale des actionnaires*

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, les Actionnaires ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes, avec le consentement de l'Actionnaire Commandité:

1. Le nombre des membres du Conseil de Surveillance est fixé à trois.
2. Sont désignés comme membres du Conseil de Surveillance, pour une période de six ans à compter de ce jour:
  - Monsieur Elix Rizkallah, Administrateur de Sociétés, né le 24 octobre 1953 à Abidjan, Côte d'Ivoire, demeurant professionnellement au 24, rue Jacques Ibert, 92533 Levallois-Perret Cedex, France,
  - Monsieur Alain Heinz, Administrateur de Sociétés, né le 17 mai 1968 à Forbach, France, demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg,
  - HP LUX, S.à r.l., préqualifiée, représentée par Jean-Daniel Cohen, Gérant de catégorie A, né le 22 septembre 1962 à Casablanca, Maroc, demeurant professionnellement c/o Hermes Partners 24, Avenue Hoche, 75008 Paris, France, conjointement avec toute autre gérant, selon les statuts.

3. Le siège social de la SCA est fixé à Luxembourg, L-1511, au 121, avenue de la Faïencerie.

Dont acte, ait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Collarin, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2006, vol. 156S, fol. 3, case 11. – Reçu 400 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2006.

A. Schwachtgen.

(129186.3/230/249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

**B.o.A. PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 121.711.

## STATUTS

L'an deux mille six, le treize novembre.

Par-devant Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. RAINE ENTERPRISES LLC, une société de droit des Etats-Unis d'Amérique, avec siège social au 46 State Street Albany, NY 12207 (USA),

ici représentée par Maître Marianne Goebel, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 1<sup>er</sup> novembre 2006.

2. Maître Marianne Goebel, prénommée.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé, entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination B.o.A. PARTICIPATIONS S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 3.** Le capital social de la société est fixé à trente et un mille d'euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à un million d'euros (1.000.000,- EUR), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé dans la loi.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication des présents statuts, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 4.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

**Art. 5.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

**Art. 6.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième jeudi du mois de juin à 9.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.



Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

**Art. 7.** La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

**Art. 8.** Le conseil d'administration peut choisir en son sein un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 9.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

**Art. 10.** La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

**Art. 11.** Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

**Art. 12.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 13.** Sur le bénéfice annuel net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 15.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2007.

### Souscription et libération

Les comparants ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants suivants:

Actionnaires	Capital souscrit	Capital libéré	Nombred'actions
1) RAINE ENTREPRISES LLC, prénommée. ....	30.900,-	30.900,-	309
2) Marianne Goebel, prénommée .....	100,-	100,-	1
Total .....	31.000,-	31.000,-	310

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve à l'entière disposition de la société.

### Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est approximativement estimé à la somme de mille huit cents (1.800,- EUR) euros.

### Assemblée Générale Extraordinaire

Les personnes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - Maître Charles Duro, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle,
  - Maître Marianne Goebel, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle,
  - Maître Lydie Lorang, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
- A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
  - La FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A., avec siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
4. L'adresse de la société est fixée à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2012.
6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 9 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Goebel, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2006, vol. 30CS, fol. 35, case 9. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2006.

A. Schwachtgen.

(129188.3/230/163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

### SICVA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 80.419.

### Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 15 novembre 2006

- L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Paolo Di Gaeta, Président du Conseil d'Administration et Administrateur, demeurant à MC-98000 Monaco, 6, avenue des Ligures.
- L'Assemblée décide de nommer à la fonction d'Administrateur, Monsieur Frédéric Noel, Avocat, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare, qui terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2006.

SICVA S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06252. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(128736.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

**MANI S.C.I., Société Civile Immobilière.**  
Siège social: L-4955 Bascharage, 99, rue des Genêts.  
R. C. Luxembourg E 3.252.

Se sont réunis à Bascharage, le 2 novembre 2006:

- 1.- Madame Danielle Coljon, employée de banque, née à Luxembourg, le 29 août 1976, demeurant à L-4955 Bascharage, 9, rue des Genêts,
- 2.- Monsieur Julien Rischard, employé de banque, né à Luxembourg, le 5 mai 1966, demeurant à L-4955 Bascharage, 9, rue des Genêts,

lesquels déclarent vouloir constituer entre eux une société civile immobilière comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société civile immobilière régie par la loi de 1915 sur les sociétés commerciales et civiles telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes et par les articles 1832 et suivants du code civil.

**Art. 2.** La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en valeur et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra emprunter avec ou sans garanties ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

**Art. 3.** La dénomination de la société est MANI S.C.I.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Bascharage.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché sur simple décision de l'assemblée générale.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

Elle pourra être dissoute par décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR), divisé en cinquante (50) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

En raison de leurs apports, il est attribué:

A 1.- Madame Danielle Coljon, employée de banque, née à Luxembourg, le 29 août 1976, demeurant à L-4955 Bascharage, 9, rue des Genêts, vingt-cinq parts .....	25
A 2.- Monsieur Julien Rischard, employé de banque, né à Luxembourg, le 5 mai 1966, demeurant à L-4955 Bascharage, 9, rue des Genêts, vingt-cinq parts .....	25
Total: cinquante parts sociales. ....	50

La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord unanime.

L'intégralité de l'apport devra être libéré sur demande d'un gérant ou des associés.

Les intérêts courent à partir de la date de l'appel des fonds ou apports.

Il est expressément prévu que la titularité de chaque part représentative du capital pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un associé dénommé «usufruitier» et en nue-propriété par un associé dénommée «nu-propriétaire».

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés pour chaque part sont déterminés comme suit:

- Les droits sociaux dans leur ensemble;
- Droits de vote aux assemblées générales et extraordinaires;
- Droit aux dividendes;
- Droit préférentiel de souscription en cas d'émission de nouvelles parts en cas d'augmentation du capital social.

Les droits attachés à la qualité de nu-propriétaire et conférés pour chaque part sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de la liquidation de la société.

**Art. 7.** Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles son incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés sans l'accord des associés représentant 75% du capital en cas de cession entre vifs, respectivement sans l'accord unanime de tous les associés survivants en cas de cession pour cause de mort.

En cas de transfert par l'un des associés de ses parts sociales les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ces parts, à un prix agréé entre associés et fixé à l'unanimité d'année en année lors de l'assemblée générale statuant sur le bilan et le résultat de chaque exercice. Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social, En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.

**Art. 9.** Le décès ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société. Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé. Toutefois les héritiers de cet associé devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables à l'unanimité de tous les associés.

**Art. 11.** Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour compte de la société.

La société se trouve valablement engagée à l'égard de tiers par la signature individuelle d'un gérant tant pour les actes d'administration que pour les actes de disposition.

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 13.** Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. En cas de distribution de bénéfices, les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts sociales.

**Art. 14.** Les engagements des associés à l'égard de tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du code civil. Les pertes et dettes de la société sont supportés par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la société.

**Art. 15.** L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation d'un gérant ou sur convocation d'un des associés.

L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à un droit à une voix.

Toutefois les modifications aux statuts doivent être décidées avec une majorité de 75% des voix.

**Art. 16.** En cas de Dissolution, la liquidation sera faite par le ou les gérants ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

*Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2006.

D. Coljon / J. Rischarde.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 novembre 2006, vol. 336, fol. 90, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2006, réf. LSO-BW07717. – Reçu 0 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1.- Sont nommés aux fonctions de gérant:

Madame Danielle Coljon, employée de banque, née à Luxembourg, le 29 août 1976, demeurant à L-4955 Bascharage, 9, rue des Genêts;

Monsieur Julien Rischarde, employé de banque, né à Luxembourg, le 5 mai 1966, demeurant à L-4955 Bascharage, 9, rue des Genêts.

La société se trouve valablement engagée à l'égard de tiers par la signature conjointe des deux gérants tant pour les actes d'administration que pour les actes de disposition.

2.- Le siège social est établi à L-4955 Bascharage, 9, rue des Genêts.

Fait et passé à Bascharage, le 2 novembre 2006.

D. Coljon / J. Rischarde.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 novembre 2006, vol. 336, fol. 90, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2006, réf. LSO-BW07717. – Reçu 0 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(129239.3//104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

**KELLOGG LUX III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 75.000.000,-.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 103.520.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2006, réf. LSO-BV02918, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Merci de bien vouloir annexer les comptes consolidés ci-après de la société américaine KELLOGG COMPANY aux comptes de KELLOG LUX III, S.à r.l., publiés en date du 27 juillet 2006 (ref: BS09242), KELLOGG LUX III, S.à r.l., étant exemptée de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion au sens de l'article 316 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2006.

Signature.

(128660.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

**MidOcean HOLDCO (EPL), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 121.716.

In the year two thousand and six, on the fourteenth day of November.  
Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

MidOcean PARTNERS L.P., a limited partnership governed by the laws of Cayman Islands with registered office at Mary Street, PO Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands;  
represented by M<sup>e</sup> Manfred Muller, lawyer residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in London (United Kingdom), on 9 November 2006.

The above mentioned proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of incorporation of a company:

**Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.** There is established a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by articles 1832 and following of the Civil Code and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of MidOcean HOLDCO (EPL), S.à r.l.

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by a resolution of the Board of Managers.

Branches or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad with unanimous approval of the shareholders.

In the event that in the view of the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

**Art. 3. Object.** The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings including, without limitation in EPL ACQUISITIONS B.V., as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of which the Company is a member such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the quorum and majority rules provided by law or by these articles.

**Chapter II. Capital, Shares**

**Art. 5. Capital.** The subscribed capital of the Company is set at eighteen thousand Euro (EUR 18,000.-) divided into seven hundred and twenty (720) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The subscribed capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.

**Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

### Chapter III. Board of managers, Statutory auditors

**Art. 9. Board of Managers.** The Company will be managed and administered by a board of managers (the «Board of Managers») composed of at least three members who need not be shareholders (the «Managers»).

The Managers will be elected by the single shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

**Art. 10. Meetings of the Board of Managers.** The Board of Managers will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholders.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two Managers so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers and of the shareholders (if any), except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing of each Manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every Board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Directors may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, by fax or by telegram another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 11. Minutes of Meetings of the Board of Managers.** The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

**Art. 12. Powers of the Board of Managers.** The Board of Managers is vested with the broadest powers (except for those powers which are expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to the single shareholder or to the general meeting of shareholders) to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to the single shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Managers.

**Art. 13. Delegation of Powers.** The Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

**Art. 14. Conflict of Interests - Indemnification.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest, and such transaction and such Manager's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders.

The Company shall indemnify any Manager or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is the shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 15. Representation of the Company.** The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two Managers or by the joint signatures or sole signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers, but only within the limits of such power.

**Art. 16. Statutory Auditors.** The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

#### Chapter IV. Meeting of shareholders

**Art. 17. General Meeting of Shareholders.** If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by any means of communication allowing for the transmission of a written text. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and transmit it by any means of communication allowing for the transmission of a written text it to the Company.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Board of Managers, subsidiary, by the auditor or, more subsidiary, by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if circumstances of force majeure so require.

**Art. 18. Powers of the Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 19. Annual General Meeting.** The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than 25 shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the last of June at 2:00 p.m.

If such day is a Saturday, a Sunday or a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 20. Procedure, Vote.** Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least three-quarters of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least half of the capital.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any member of the Board of Managers.

#### Chapter V. Financial year, Distribution of profits

**Art. 21. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

**Art. 22. Adoption of Financial Statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed, the Board of Managers draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 23. Appropriation of Profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

#### Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 24. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

#### Chapter VII. Applicable law

**Art. 25. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

##### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for all the seven hundred and twenty (720) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and has fully paid them up in cash.

Proof of such payment in cash has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

##### *Expenses*

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately thousand eight hundred Euro.

##### *Transitory Provisions*

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2006.

##### *Extraordinary General Meeting*

###### *First resolution*

The sole shareholder resolved to set at three (3) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for a period ending at the general meeting of shareholders approving the annual accounts for the year ending on 31 December 2006:

- a) Mr Diarmuid Cummins, Chief Operating Officer, with professional address at MidOcean Partners, 1 Chester Street, 3rd Floor, London SW1X 7HP (United Kingdom);
- b) Mr Johan Dejans, Company Director, with professional address at ATC-R.C.S. CORPORATE SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg; and
- c) Mr Richard Brekelmans, Company Director, with professional address at ATC-R.C.S. CORPORATE SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

###### *Second resolution*

The registered office shall be in L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

###### *Third resolution*

The sole shareholder resolved to appoint:



PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office in L-1417 Luxembourg, 400, route d'Esch, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 65.477, as statutory auditor for a period ending at the general meeting of shareholders approving the annual accounts for the year ending on 31 December 2006.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that upon request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le quatorzième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

MidOcean PARTNERS L.P., un limited partnership régi par le droit des Iles Cayman ayant son siège social à Mary Street, PO Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman;

représentée par M<sup>e</sup> Manfred Muller, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu de d'une procuration donnée à Londres (Royaume-Uni), le 9 novembre 2006.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle partie comparante, agissant comme mentionné ci-dessus, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société:

#### **Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par les articles 1832 et suivants du Code Civil, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination MidOcean HOLDCO (EPL), S.à r.l.

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la ville de Luxembourg par décision du Conseil de Gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger avec l'accord unanime des associés.

Au cas où le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par les lois luxembourgeoises. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, y compris et sans limitation, EPL ACQUISITIONS B.V. ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, y compris notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par les associés, suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la loi ou les Statuts.

#### **Chapitre II. Capital, Parts sociales**

**Art. 5. Capital social.** Le capital souscrit de la Société est fixé à dix-huit mille euros (EUR 18.000,-) divisé en sept cent vingt (720) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal aux bénéfices et aux actifs de la Société et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été notifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital social.** Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé.** L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la liquidation de la Société.

### Chapitre III. Conseil de gérance, Commissaires aux comptes

**Art. 9. Conseil de Gérance.** La Société est gérée et administrée par un conseil de gérance (ci-après le «Conseil de Gérance») composé de trois membres au moins, associés ou non (ci-après les «Gérants»).

Les Gérants seront nommés par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui déterminent leur nombre et la durée de leur mandat, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés.

**Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance.** Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (ci-après le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des assemblées générales des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux Gérants le demandent.

Le Président présidera toutes les assemblées générales des associés (le cas échéant) et toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre Gérant ou l'assemblée générale des associés, tout autre personne, à la majorité des personnes présentes ou représentées comme président pro tempore.

Avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants par écrit, et adressé par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour ainsi qu'une indication des affaires à traiter. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit de chaque Gérant. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra au Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance peut de temps en temps déterminer.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 11. Procès-verbaux des Réunions du Conseil de Gérance.** Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un). Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et par le secrétaire (s'il y en a un) ou par deux membres du Conseil de Gérance.

**Art. 12. Pouvoirs du Conseil de Gérance.** Le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société (à l'exception de ceux qui sont expressément conférés par la loi ou par les Statuts à l'associé unique ou à l'assemblée générale). Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les Statuts à l'associé unique ou aux associés sont de la compétence du Conseil de Gérance.

**Art. 13. Délégation de Pouvoirs.** Le Conseil de Gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

**Art. 14. Conflit d'Intérêts - Indemnisation.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondé de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel ou, en seront gérant, associé, membre, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

La Société indemniserá tout Gérant ou fondé de pouvoirs et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérant ou de fondé de pouvoirs de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils avaient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société est informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

**Art. 15. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux Gérants, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 16. Commissaires aux Comptes.** Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés, selon le cas.

#### Chapitre IV. Assemblée générale des associés

**Art. 17. Assemblée Générale des Associés.** Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le commissaire aux comptes, ou à leur défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure.

**Art. 18. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la loi ou des Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 19. Assemblée Générale Annuelle.** L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de 25 associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le dernier jour de juin à 14.00 heures.

Si ce jour est un samedi, un dimanche ou un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 20. Procédure - Vote.** Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi, aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts, sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président ou par un membre du Conseil de Gérance.

#### **Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 21. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

**Art. 22. Approbation des Comptes Annuels.** A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil de Gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit le bilan ainsi que le compte des profits et pertes conformément à la loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'approbation de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé ou son mandataire peut prendre au siège social communication de ces documents financiers. Si la Société comporte plus de 25 associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale des associés.

**Art. 23. Affectation des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

#### **Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 24. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'associé unique ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

#### **Chapitre VII. Loi applicable**

**Art. 25. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

##### *Souscription et Paiement*

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit à toutes les sept cent vingt (720) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et a entièrement libéré en numéraire chaque part sociale.

La preuve de ce paiement en numéraire a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

##### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille huit cents euros.

##### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commencera à la date de constitution et finira le dernier jour de décembre 2006.

##### *Assemblée générale extraordinaire*

##### *Première résolution*

L'associé unique décide de fixer à trois (3) le nombre de Gérants et de nommer les personnes suivantes en tant que Gérants pour une période se terminant à l'assemblée générale approuvant les comptes sociaux pour l'année se terminant le 31 décembre 2006:

a) M. Diarmuid Cummins, Chief Operating Officer, avec adresse professionnelle à MidOcean Partners, 1 Chester Street, 3rd Floor, London SW1X 7HP (Royaume-Uni);

b) M. Johan Dejans, Administrateur de Sociétés, avec adresse professionnelle à ATC-R.C.S. CORPORATE SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg; et

c) M. Richard Brekelmans, Administrateur de Sociétés, avec adresse professionnelle à ATC-R.C.S. CORPORATE SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

##### *Deuxième résolution*

Le siège social est fixé à L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

##### *Troisième résolution*

L'associé unique décide de nommer:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1417 Luxembourg, 400, route d'Esch, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477, comme commissaire aux comptes pour une période se terminant à l'assemblée générale approuvant les comptes sociaux pour l'année se terminant le 31 décembre 2006.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Muller, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 novembre 2006, vol. 909, fol. 3, case 1. – Reçu 180 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 novembre 2006.

J.-J. Wagner.

(129251.3/239/511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

**KELLOGG LUX III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 75.000.000,-.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 103.520.

—  
RECTIFICATIF

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2006, réf. LSO-BV02918, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Merci de bien vouloir modifier les résultats de l'exercice 2005 et l'affectation de ce résultat publiés en date du 27 juillet 2006 par ceux indiqués ci-dessous, la devise utilisée par la société étant des GBP et non des EUR.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(128662.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

**LAMAS PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 63.180.

—  
Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 20 novembre 2006, les mandats des administrateurs:

EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

ont été renouvelés pour une période de six qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2012.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs.

La même Assemblée a appelé aux fonctions de Commissaire aux comptes FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B n° 96.848, 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg en remplacement de ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2012.

Le conseil d'Administration se compose comme suit:

- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur;

- EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., Administrateur;

- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2006.

Pour LAMAS PARTICIPATIONS S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06325. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(128716.3//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

117334

**AG INTERNATIONAL UMWELT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 113.460.

—  
EXTRAIT

Il résulte des délibérations prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue au siège social en date du 22 septembre 2006, que l'assemblée générale des actionnaires prend acte et décide d'accepter la démission de son mandat d'administrateur avec effet à la date du 22 septembre 2006 de Monsieur Claude Marchand.

L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer, avec effet au 22 septembre 2006, Mademoiselle Audrey Wind, comptable, né le 22 mai 1981 à Thionville (France), demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire, en tant que nouvel administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2006, réf. LSO-BW04366. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(128666.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

—  
**H2A S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 98.938.

—  
L'an deux mille six, le seize novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de H2A S.A., R.C. Luxembourg B 98.938, ayant son siège social à Hespérange, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 5 février 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 322 du 20 mars 2004.

La séance est ouverte à seize heures quinze sous la présidence de Monsieur Baptiste Hugon-Dugas, employé privé, demeurant à L-1539 Luxembourg, 6, rue des Franciscaines.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Sébastien Heraud, employé privé, demeurant à B-6840 Neufchâteau, 1, Champ des Cailloux.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Xavier Arnal, employé privé, demeurant à F-57180 Terville, 91, rue du Maréchal Lyautey.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois mille cent vingt (3.120) actions d'une valeur nominale de dix euros chacune, constituant l'intégralité du capital social de trente et un mille deux cents euros sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires représentés ayant consenti à se réunir sans autres formalités après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires tous représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social de la Société au 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.
2. Modification subséquente du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 1<sup>er</sup> et de l'article 9 des statuts.
3. Ajout d'un nouveau deuxième alinéa à l'article 2 des statuts concernant l'objet social.
4. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le siège social de la Société est transféré au 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

En conséquence le 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 1<sup>er</sup> et l'article 9 des statuts sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 1. Alinéa 1<sup>er</sup>.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

«**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 28 mai de chaque année à 19.00 heures, même si ce jour est un jour férié ou un dimanche, à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

117335

*Deuxième résolution*

Il est ajouté un nouveau deuxième alinéa à l'article 2 des statuts concernant l'objet social de la teneur suivante:

«**Art. 2. Alinéa 2.** Elle a encore pour objet l'exploitation d'une agence de communication.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à seize heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec nous, Notaire, la présente minute.

Signé: B. Hugon-Dugas, S. Heraud, X. Arnal, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2006, vol. 156S, fol. 15, case 1. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Luxembourg, le 23 novembre 2006

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2006.

A. Schwachtgen.

(129461.3/230/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

---

**H2A S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 98.938.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1653 du 16 novembre déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(129462.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

---

**GUIZET IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 114.153.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue au siège social en date du 22 septembre 2006, que l'assemblée générale des actionnaires prend acte et décide d'accepter la démission de son mandat d'administrateur avec effet à la date du 22 septembre 2006 de Monsieur Claude Marchand.

L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer, avec effet au 22 septembre 2006, Monsieur Xavier Fabry, juriste, né le 2 août 1977 à Metz (France), demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire, en tant que nouvel administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2011.

Pour extrait conforme

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2006, réf. LSO-BW04367. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(128669.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

---

**MYERS INTERNATIONAL HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 94.245.

EXTRAIT

*Résolution prise lors de l'assemblée générale du 14 novembre 2006*

L'actionnaire accepte la démission de Monsieur Kevin O'Neil, demeurant 711 Kensington Way, Copley Ohio 44321, Etats-Unis d'Amérique, de son poste de gérant avec effet au 14 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2006.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2006, réf. LSO-BW06020. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(128710.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

---

117336

**SANDS CREDIT S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 20.448.

—

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 11 octobre 2006*

- Les mandats d'administrateur de Messieurs Michele Janner, administrateur de société, né le 10 décembre 1952 à Bosco Gurin TI (Suisse), demeurant à CH-Bellinzona, Via C. Molo 11; Norbert Kummer, licencié en sciences commerciales et économiques, né le 26 mai 1933 à Luxembourg, demeurant à L-6171 Godbrange, 12 an Hesselter; et Miguel Llamas, administrateur de société, né le 14 janvier 1949 à Biedrafita de Babia (Espagne, prov. Leon), demeurant à CH-Bellinzona Carasso, Via Mottarone 16 et le mandat de commissaire aux comptes de FIDECONTO REVISIONI S.A., inscrite auprès du Registre de Commerce du District de Bellinzona (Suisse) sous le n. CH-500.3.001.819-2 et ayant son siège social a CH-6501 Bellinzona, Via Cane. Molo 11 sont reconduits pour une nouvelle période statutaire d'un an. Ils viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2007.

Certifié sincère et conforme

Pour SANDS CREDIT S.A.

COMPANIES &amp; TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2006, réf. LSO-BW05907. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(128701.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

**VANDEBURG PLAST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 41.910.

—

L'an deux mille six, le quinze novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie et avec siège social à Luxembourg sous la dénomination de VANDERBURG PLAST S.A., R.C. B Numéro 41.910, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 novembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 55 du 5 février 1993.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 27 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 208 du 6 février 2002.

La séance est ouverte à seize heures sous la présidence de Mademoiselle Louise Benjamin, avocat, avec adresse professionnelle au 6, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg.

Mademoiselle la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

Mademoiselle la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les soixante mille six cent soixante-treize (60.673) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre euros quatre-vingt cent (24,80) chacune constituant l'intégralité du capital social d'un million cinq cent quatre mille six cent quatre-vingt-dix euros quarante cents (1.504.690,40) sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou dûment représentés restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Suppression de la valeur nominale des actions.
2. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 3.369.097,61 par incorporation de la totalité de la prime d'émission.
3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Mademoiselle la Présidente et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix des 56.472 actions ayant droit de vote, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

La valeur nominale des actions est supprimée.



117337

*Deuxième résolution*

Le capital social est augmenté à concurrence de EUR 3.369.097,61 pour le porter de son montant actuel de EUR 1.504.690,40 à EUR 4.873.788,01 sans émission d'actions nouvelles.

Le montant de EUR 3.369.097,61 a été entièrement libéré par incorporation de la totalité de la prime d'émission.

La réalité de la prime d'émission a été prouvée au notaire instrumentaire par la production d'un bilan intérimaire au 8 novembre 2006.

Ledit bilan, après signature ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

*Troisième résolution*

En conséquence des deux résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa 1<sup>er</sup>.** Le capital social est fixé à quatre millions huit cent soixante-treize mille sept cent quatre-vingt-huit euros et un cent (EUR 4.873.788,01), divisé en soixante mille six cent soixante-treize (60.673) actions sans désignation de valeur nominale.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à seize heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: L. Benjamin, F. Stolz-Page, R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2006, vol. 156S, fol. 12, case 8. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2006.

A. Schwachtgen.

(129463.3/230/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

**VANDEBURG PLAST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 41.910.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1639 du 15 novembre 2006 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(129464.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

**AMALTO S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 50.203.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 6 novembre 2006, les mandats des administrateurs:

EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

ont été renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2012.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

COMCOLUX, S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg

a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2012.

Le conseil d'Administration se compose comme suit:

- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur;

- EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., Administrateur;

- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2006.

*Pour AMALTO S.A.*

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06471. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(128776.3//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

**SIFOLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 68.623.

L'an deux mille six, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de SIFOLUX S.A., R.C.S. Luxembourg B 68.623, ayant son siège social à Luxembourg constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 17 février 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 353 du 19 mai 1999.

La séance est ouverte à dix heures sous la présidence de Monsieur François Dupuy, consultant international, domicilié à «La Tourmaline», Lotissement Sylvabelle, F-83420 La Croix Valmer.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois mille cent cinquante (3.150) actions d'une valeur nominale de dix (10,-) euros chacune constituant l'intégralité du capital social de trente et un mille cinq cents (31.500,-) euros sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer, ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocation préalable, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires tous représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 63.000,- pour le porter de EUR 31.500,- à EUR 94.500,- par la création et l'émission de 6.300 nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 10,- chacune et libération intégrale en espèces ensemble avec une prime d'émission de EUR 13.780,80.

2. Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le capital social est augmenté à concurrence de EUR 63.000,- pour le porter de son montant actuel de EUR 31.500,- à EUR 94.500,- par la création et l'émission de 6.300 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- chacune.

Les autres actionnaires ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel, les nouvelles actions ont toutes été souscrites et entièrement libérées en espèces pour leur valeur nominale de EUR 63.000,-, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de EUR 13.780,80 par GCC S.A., une société avec siège social au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Bruno Marchais, expert-comptable et commissaire aux comptes, domicilié professionnellement à F-75017 Paris, 26, avenue de Villiers, en vertu d'une procuration sous seing privé contenue dans une déclaration de souscription donnée à Luxembourg, le 13 novembre 2006.

Laquelle déclaration de souscription avec procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément que le montant de EUR 76.780,80 est dès à présent à la libre disposition de la Société.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'article 3 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-quatorze mille cinq cents (94.500,-) euros divisé en neuf mille quatre cent cinquante (9.450) actions d'une valeur nominale de dix (10,-) euros chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: F. Dupuy, F. Stolz-Page, R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2006, vol. 30 CS, fol. 44, case 3. – Reçu 767,81 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2006.

A. Schwachtgen.

(129471.3/230/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

117339

**SIFOLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R. C. Luxembourg B 68.623.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1673 du 17 novembre 2006 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(129473.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

---

**MOSELTANK A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-6750 Grevenmacher, 6, rue de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 73.435.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Diekirch, le 21 novembre 2006, réf. DSO-BW00203, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(128734.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

---

**BANNY INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 75.744.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration de la société tenue en date du 16 novembre 2006 que M. Marc Schmit, chef-comptable, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé à la fonction de président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06156. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(128762.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

---

**ACCELERATED TEACHING SOLUTIONS A.G., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-6637 Wasserbillig, Esplanade de la Moselle.  
H. R. Luxembourg B 95.019.

Die Bilanz am 31. Dezember 2005, einregistriert in Luxemburg am 28. November 2006, Ref. LSO-BW07582, ist beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg am den 28. November 2006 hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

(128769.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

---

**UPTAKE FINANCIAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 73.953.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration de la société tenue en date du 17 novembre 2006 que M. Marc Schmit, chef-comptable, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé à la fonction de président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06305. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(128868.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

---

117340

**PROGEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs.  
R. C. Luxembourg B 78.782.

L'an deux mille six, le trente et un octobre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PROGEN S.A., ayant son siège social à L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs, constituée suivant acte reçu par le notaire Alphonse Lentz, alors de résidence à Remich, en date du 14 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 375 du 22 mai 2001, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 26 octobre 2005, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 252 du 3 février 2006.

L'assemblée est présidée par Monsieur Georges Recule, avec adresse professionnelle à Wiltz, qui désigne comme secrétaire Monsieur Didier t'Kint, avec adresse professionnelle à Bérelange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Corinne Petit, avec adresse professionnelle à Remich.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Transformation du capital social de vingt-sept mille dollars des Etats-Unis (27.000,- USD) en vingt et un mille quatre cent quarante-deux euros (21.442,- EUR), représenté par deux cent soixante-dix (270) actions sans désignation de valeur nominale et le capital autorisé de cinq cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (500.000,- USD) en trois cent quatre-vingt-dix-sept mille soixante-quatorze euros (397.074,- EUR).

2) Augmentation du capital social à concurrence de quarante-huit mille huit cent huit euros (48.808,- EUR) pour le porter de son montant actuel de vingt et un mille quatre cent quarante-deux euros (21.442,- EUR) à un montant de soixante-dix mille deux cent cinquante euros (70.250,- EUR), par un apport en nature, et par la création et l'émission de six cent quatorze (614) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, et acceptation du rapport du réviseur d'entreprise.

3) Souscription et libération.

4) Modification correspondante de l'article 5, alinéas 1<sup>er</sup> et 3 des statuts.

5) Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transformer le capital social de vingt-sept mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (27.000,- USD) en vingt et un mille quatre cent quarante-deux euros (21.442,- EUR) et le capital autorisé de cinq cents mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (500.000,- USD) en trois cent quatre-vingt-dix-sept mille soixante-quatorze euros (397.074,- EUR) au taux de conversion d'un dollars des Etats-Unis d'Amérique (1,- USD) = zero virgule sept neuf quatre un euros (0,7941 EUR).

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide dans un deuxième temps d'augmenter le capital social à concurrence de quarante-huit mille huit cent huit euros (48.808,- EUR) pour le porter de son montant actuel de vingt et un mille quatre cents quarante-deux euros (21.442,- EUR) à un montant de soixante-dix mille deux cent cinquante euros (70.250,- EUR) par un apport en nature d'une avance consenties par un actionnaire, à savoir la société anonyme GEFIREX HOLDING S.A., et par la création et l'émission de six cent quatorze (614) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

*Expertise*

La réalité de l'apport et sa consistance ont fait l'objet d'un rapport d'expertise conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, établi en date du 4 septembre 2006 par Monsieur Pierre Alcover, réviseur d'entreprises, demeurant à L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs, qui indique dans ses conclusions ce qui suit:

«Au terme de mes diligences effectuées en conformité avec les recommandations professionnelles de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises applicable à cette mission et compte tenu du caractère conventionnel de la rémunération attribuée en contrepartie, je suis d'avis qu'aucun fait n'a été porté à mon attention qui me laisse à penser que la valeur globale des apports ne corresponde pas au moins au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie.»

Ledit rapport, après signature ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire demeurera annexé aux présentes pour être enregistré en même temps.

*Souscription et libération*

Est ensuite intervenu aux présentes:

La société anonyme, GEFIREX HOLDING S.A., avec siège social à L-9750 Wiltz, 11, rue des Tondeurs, ici représenté par deux de ses administrateur Messieurs Georges Recule et James Junker, ce dernier représenté par Monsieur Georges Recule, prénommé, avec adresse professionnelle à L-9750 Wiltz, 11, rue des Tondeurs, en vertu d'une procuration sous

seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 23 octobre 2006, détenant jusqu'à présent deux cent soixante-neuf (269) actions et déclarant souscrire à six cent quatorze (614) actions qu'elle libère intégralement par apport en nature au moyen de l'incorporation d'une partie d'avances.

*Troisième résolution*

Suite aux résolutions précédemment prises, l'article 5, alinéas 1 et 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéas 1<sup>er</sup> et 3.** Le capital social est fixé à soixante-dix mille deux cent cinquante euros (70.250,- EUR), représenté par huit cent quatre-vingt-quatre (884) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de trois cent quatre-vingt-dix-sept mille soixante-quatorze euros (397.074,- EUR), qui sera représenté par cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à la somme de deux mille euros (2.000,- EUR).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: G. Recule, D. t'Kint, C. Petit, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 7 novembre 2006, vol. 471, fol. 17, case 5. – Reçu 488,08 euros.

*Le Receveur (signé):* Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 24 novembre 2006.

M. Schaeffer.

(129474.3/5770/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

**PROGEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs.

R. C. Luxembourg B 78.782.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 24 novembre 2006.

M. Schaeffer.

(129475.3/5770/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

**ARTRA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8388 Koerich, 11, rue de Steinfort.

R. C. Luxembourg B 107.852.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BW04380, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2006.

Signature.

(128775.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

**LEASAIR, Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R. C. Luxembourg B 111.128.

*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg le 13 novembre 2006*

Le Conseil décide de désigner comme administrateur Monsieur Claude Sauber, employé privé, demeurant au 13, rue Betzdorf, L-8127 Olingen, en remplacement du défunt Monsieur Norbert Theisen, dont il terminera le mandat.

Le Conseil décide de nommer Monsieur Claude Sauber au poste d'administrateur-délégué en remplacement de Monsieur Norbert Theisen.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG) S.A.

*Agent domiciliaire*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2006, réf. LSO-BW05956. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(128820.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

117342

**VETEDY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8410 Steinfort, 39, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 69.379.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2006, réf. LSO-BW04372, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2006.

Signature.

(128778.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

**TOP EVASION, Société Anonyme.**

Siège social: Strassen.  
R. C. Luxembourg B 49.288.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 22 novembre 2006, réf. LSO-BW05947, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(128792.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

**INTERDRINK.LU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 115.431.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale, réunie extraordinairement au siège de la prédite société le 22 novembre 2006, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. «L'assemblée décide de révoquer de son poste de gérant technique de la société Monsieur Patrick Aubry, né à Thionville (France), le 7 mars 1951, et demeurant à L-4779 Pétange, 1, rue de Linger».
2. «L'assemblée décide de nommer comme nouveau gérant technique de la société Madame Sabrina Manfredi, née à Mont-Saint-Martin (France), le 26 juillet 1981, et demeurant à L-4824 Rodange, 8, rue Prince Jean. Le mandat du gérant technique ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2008.»

Pour extrait conforme

I. Martel

Président de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2006, réf. LSO-BW07624. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): Signature.

(128794.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

**CITADEL VALUE FUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 85.320.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue au siège social du fonds le 15 septembre 2006*

Il a été décidé de:

- réélire en tant qu'administrateur pour un nouveau terme d'un an:

\* ING TRUST S.A., représenté par M. Jean-Marie De Cino, résidant professionnellement 8, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;

\* M. Gilles Jacquet, résidant professionnellement 5, rue Eugène Rupper, L-2453 Luxembourg; et

\* Mme Marleen Watte, résidant professionnellement 12, rue Saint Donnat, L-5362 Schrassig, Luxembourg;

- réélire ERNST & YOUNG, Luxembourg comme Réviseur d'Entreprises agréé pour un nouveau terme d'un an.

Certifié conforme et sincère

Pour CITADEL VALUE FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2006, réf. LSO-BW02186. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(128811.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

117343

**ARCOBALENO FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 94.352.

Il résulte des résolutions du Conseil d'Administration prises par voie circulaire en date du 12 mai 2006 que Monsieur Jörg Kopp a été nommé administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Fabrizio Montanari, ayant son adresse professionnelle au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, démissionnaire.

Il résulte des résolutions du Conseil d'Administration prises par voie circulaire en date du 15 juin 2006 que Monsieur Jean-Philippe Claessens a été nommé administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Jean-Marie Biello, ayant son adresse professionnelle au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, démissionnaire.

Dès lors, le Conseil d'Administration de la Société est composé des personnes suivantes:

*Administrateurs:*

Monsieur Angelo Lazzari, demeurant au 6, via Albricci, I-24067 Sarnico (Italie).

Monsieur Jörg Kopp, ayant son adresse professionnelle au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Monsieur Jean-Philippe Claessens, ayant son adresse professionnelle au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Leurs mandats seront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la Société qui se tiendra en 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SELLA BANKLUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2006, réf. LSO-BW05578. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(129185.3//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

**VAGLIO LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4940 Bascharage, 124, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 73.532.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 10 novembre 2006 à 11h00 que:

1) L'assemblée accepte les démissions de:

- Monsieur Robert Vaglio, administrateur de société, demeurant à F-5 7120 Pierrevillers, 29, rue Belle Fontaine,
  - Madame Karine Welter, administrateur de société, demeurant à F-57120 Pierrevillers, 29, rue Belle Fontaine,
  - Madame Sandrine Vaglio, administrateur de société, demeurant à F-5 7070 Metz, 2 bis rue Laveran,
- de leurs fonctions d'administrateurs de la société.

L'assemblée décide de nommer en leur remplacement pour terminer leur mandat:

- Monsieur Mathieu Gautier, administrateur de société, né le 16 mai 1972 en France à Nancy, demeurant à F-57070 Metz, 25, rue Victor Hugo;
- Monsieur James Scheider, administrateur de société, né le 11 avril 1973 en France à Nancy, demeurant à F-57050 Lorry-les-Metz, 3 bis impasse des acacias;
- Monsieur Jean-Marie Adolphe Costa, administrateur de société, né le 20 janvier 1967 en France à Nancy, demeurant à F-57480 Soigne, 4, rue du Stade.

Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en l'an 2012.

2) L'assemblée accepte la démission de Monsieur Robert Vaglio de ses fonctions d'administrateur-délégué de la société.

3) Suite à ce changement, le conseil d'administration se composera désormais comme suit:

- Monsieur Mathieu Gautier, administrateur de société, né le 16 mai 1972 en France à Nancy, demeurant à F-57070 Metz 25, rue Victor Hugo;
- Monsieur James Scheider, administrateur de société, né le 11 avril 1973 en France à Nancy, demeurant à F-57050 Lorry-les-Metz, 3 bis impasse des acacias;
- Monsieur Jean-Marie Adolphe Costa, administrateur de société, né le 20 janvier 1967 en France à Nancy, demeurant à F-57480 Soigne, 4, rue du Stade.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2006, réf. LSO-BW05467. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(128913.3//36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

**TOP EVASION, Société Anonyme.**

Siège social: Strassen.  
R. C. Luxembourg B 49.288.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 22 novembre 2006, réf. LSO-BW05949, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(128796.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

**CPI GULBINAI (NFR), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 121.737.

**STATUTES**

In the year two thousand and six, on the twenty-eighth day of August.  
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

CPI CAPITAL PARTNERS EUROPE (NFR), L.P., having its registered office at 731 Lexington Avenue, 22nd Floor, 10022 New York, USA, here represented by Julia Vogelweith, lawyer, residing professionally at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, by virtue of a proxy hereto attached.

This appearing, voting under her given authority, announced the formation of a company of limited liability, governed by the relevant law and present articles.

**Art. 1.** There is formed a company with limited liability (Einmannengesellschaft) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

**Art. 2.**

2.1 The Company's object is to acquire or sell or otherwise dispose and to hold, directly or indirectly, interests in foreign real estate, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or, in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administer, develop and manage such interests.

2.2 The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3 The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

to borrow money in any form, except by way of public offer, or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law.

2.6 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfill its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

**Art. 3.** The company has been formed for an unlimited period to run from this day.

**Art. 4.** The company will assume the name CPI GULBINAI (NFR), S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

**Art. 6.** The capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into one hundred (100) share quotas of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125.-) each.



At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the company is a one man company («société unipersonnelle») in the meaning of article 179 (2) of the law related to commercial companies as amended; In this contingency articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the company shall have to be established in writing, and that the clauses related to shareholders' meetings will not apply.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law covering companies.

**Art. 8.** The company's shares are freely transferable between partners. They may only be disposed of to new partners following the passing of a resolution of the partners in general meeting, with a majority amounting to three-quarters of the share capital.

**Art. 9.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the partners will not bring the company to an end.

**Art. 10.** Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

**Art. 11.** The company is administered by one or several managers, not necessarily partners, appointed by the partners. In case of several managers, they constitute the board of management. In dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act singly in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company's object.

**Art. 12.** The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

**Art. 13.** Each partner may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Each partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

Any member of the board of management may participate in any meeting of the board of management by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of management can deliberate or act validly only if at least a majority of the members of the board of management is present or represented at a meeting of the board of management. Decisions shall be taken by a majority of votes of the members of the board of management present or represented at such meeting.

The board of management may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 14.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of partners owning three-quarters of the company's share capital.

**Art. 15.** The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December 31st, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of formation of the Company and shall terminate on December 31st, 2006.

**Art. 16.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 6 hereof.

The general meeting of partners, upon recommendation of the board of managers, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

In the event of partly paid shares, dividends will be payable in proportion to the paid in amount of such shares. Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions for seen by law.

**Art. 17.** In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 18.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

#### *Subscription and payment*

The shares have been subscribed and fully paid up in cash by the sole shareholder CPI CAPITAL PARTNERS EUROPE (NFR), L.P., previously named, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company as been proved to the notary.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration's or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,300.-.

#### *Extraordinary General Meeting*

The partner representing the whole of the company's share capital has forthwith unanimously carried the following resolutions:

- 1) The registered office is established at L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, Grand Duchy of Luxembourg.
- 2) The number of managers is fixed at three.
- 3) The meeting appoints as managers of the company for an unlimited period:
  - LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., a Luxembourg public limited liability company, having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, Luxembourg R.C.S. B 37.974;
  - Mr Michael Astarita, born in New York (New York-USA) on 19 August 1961, residing at 731 Lexington Avenue, 22nd Floor, New York NY10022, USA;
  - Mr Neil Hasson, born in London (United Kingdom) on June 12th, 1965, residing at Ground Floor, Stirling Square 5-7 Carlton Gardens, London SW1Y AD, United Kingdom.

The managers have the most extensive powers to act singly on behalf of the company in all circumstances and to authorise acts and activities relating to the company's objectives by their sole signature.

The undersigned notary, who knows English, states that the present deed is worded in English followed by a German version, and that in case of discrepancies between the English and the German text, the German version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

### **Folgt die deutsche Übersetzung:**

Im Jahre zweitausendsechs, den achtundzwanzigsten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Elvinger, mit Amtswohnsitz in Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

CPI CAPITAL PARTNERS EUROPE (NFR), L.P., mit Sitz in 731, Lexington Avenue, 22nd Floor, 10022 New York, USA, hier vertreten durch Julia Vogelweith, Jurist, mit beruflicher Adresse in L-2346 Luxemburg, 20, rue de la Poste, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, welche gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt.

Diese Komparentin, erklärte eine Einmann-Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu gründen, welche den folgenden Satzungen unterliegt.

**Art. 1.** Es wird hiermit eine EinmannGesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche den entsprechenden Gesetzesbestimmungen und der vorliegenden Satzung unterliegt.

#### **Art. 2.**

2.1 Gegenstand der Gesellschaft ist der Erwerb oder Verkauf oder sonstiges Disponieren von oder die direkte oder indirekte Beteiligung an ausländischen Immobilien, unter anderem durch Zeichnung oder Erwerb jeglicher Wertpapiere und Rechte aufgrund von Anteilen, Kapitalbeteiligung, Zeichnung, Unternehmenskauf oder Option auf den Kauf von Unternehmen, Vermittlung von Geschäften oder ähnlichem, oder durch Schuldtitel in welcher Form auch immer, sowie die Verwaltung, Entwicklung und das Management dieser Beteiligungen.

2.2 Die Gesellschaft kann ihren Tochtergesellschaften, angeschlossenen Unternehmen oder jedem anderen Unternehmen Darlehen gewähren, einschließlich der Erträge von Krediten und/oder Einkünften durch dingliche Besicherung von Forderungen. Sie kann auch zugunsten von Dritten Garantien geben und Sicherheiten zur Besicherung ihrer Verbindlichkeiten oder zur Besicherung ihrer Tochtergesellschaften, angeschlossenen Unternehmen oder aller sonstigen Unternehmen gewähren. Die Gesellschaft kann darüber hinaus Besicherungen für ihr gesamtes oder einen Teil ihres Kapitals verpfänden, übertragen, belasten oder auf andere Weise Besicherungen organisieren.

2.3 Die Gesellschaft kann außerdem in den Erwerb und das Management eines Patentbestandes und/oder in Urheberrechte (Rechte auf geistiges Eigentum) jeder Art und Herkunft investieren.

2.4 Die Gesellschaft kann generell alle Techniken und Instrumente in Zusammenhang mit ihren Investitionen im Hinblick auf ein effizientes Management einsetzen, einschließlich jener Techniken und Instrumente, welche die Gesellschaft gegen Kredit-, Wechselkurs-, Zinssatzrisiken und sonstige Risiken schützen.

2.5 Die Gesellschaft kann insbesondere folgende Geschäfte betreiben, wobei als vereinbart gilt, dass sie sich an keinerlei Transaktionen beteiligt, die als gesetzlich geregelte Tätigkeit des Finanzsektors betrachtet werden:

Zeichnung von Anleihen in jeder Form außer durch öffentliches Angebot oder Inanspruchnahme jeder Art von Kredit, um Geldmittel aufzubringen, einschließlich, jedoch ohne Einschränkung, die Emission von Bonds und Schuldscheinen oder anderen Kapitalinstrumenten auf privater Basis, die Verwendung von derivativen Finanzinstrumenten und ähnlichem;

Gelder vorstrecken, als Darlehen gewähren oder einlegen oder Kredite gewähren, um Schuldtitel zu zeichnen oder zu erwerben, die von einem Luxemburger oder einem ausländischen Unternehmen zu diesem Zweck ausgegeben wurden und die als geeignet gelten, mit oder ohne Besicherung;

Beteiligungen an jeder Garantie, Bürgschaft oder anderen Form von Besicherung, ob durch persönlichen Vertrag oder Hypothekendarlehen oder Belastung für die gesamte oder einen Teil der Transaktion, an Immobilienvermögen (sowohl aktuelles als auch zukünftiges) oder mit Hilfe aller oder einzelner dieser genannten Methoden, zum Zweck der Erfüllung von Verträgen und Verbindlichkeiten der Gesellschaft und jeglicher angeschlossenen Unternehmen oder Direktoren oder Vorstandsmitgliedern der Gesellschaft oder ihrer angeschlossenen Unternehmen, innerhalb der gesetzlichen Rahmenbedingungen von Luxemburg.

2.6 Die Gesellschaft kann alle gesetzlich zulässigen, kommerziellen, technischen und finanziellen Investitionen oder Transaktionen oder generell alle Transaktionen, die zur Erfüllung ihres Gesellschaftsgegenstandes und alle direkt oder indirekt mit der Erfüllung ihres Gegenstandes verbundenen Transaktionen in allen oben geschriebenen Bereichen durchführen, jedoch ohne Nutzung des Gesetzes vom 31. Juli 1929 in Bezug auf Holding-Gesellschaften.

**Art. 3.** Die Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer gegründet.

**Art. 4.** Die Gesellschaft wird gegründet unter der Bezeichnung CPI GULBINAI (NFR), S.à r.l.

**Art. 5.** Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg. Durch einfachen Beschluss der Geschäftsführung können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

**Art. 6.** Das gezeichnete Aktienkapital wird auf zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) festgesetzt, eingeteilt in einhundert (100) Anteile mit einem Nominalwert von einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-).

Wenn und solange alle Anteile in der Hand einer Person sind, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinne von Artikel 179 (2) des abgeänderten Gesetzes über die Handelsgesellschaften; in diesem Fall sind, unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 dieses Gesetzes anzuwenden, das heisst jeder Beschluss des alleinigen Gesellschafters sowie jeder Vertrag zwischen ihm und der Gesellschaft muss schriftlich festgehalten werden und die Bestimmungen über die Generalversammlungen der Teilhaber sind nicht anwendbar.

**Art. 7.** Das Gesellschaftskapital kann jederzeit unter Massgabe von Artikel 199 des Gesetzes über Handelsgesellschaften abgeändert werden.

**Art. 8.** Die Anteile können frei unter den Gesellschaftern veräussert werden. Sie können nur an Dritte veräussert werden, nachdem die Gesellschafter durch einen in einer Generalversammlung gefassten Gesellschafterbeschluss mit einer dreiviertel Mehrheit des Gesellschaftskapitals ihr Einverständnis gegeben haben.

**Art. 9.** Die Gesellschaft wird nicht aufgelöst durch das Ableben, den Konkurs, die Zahlungsunfähigkeit sowie die gesetzliche Untersagung eines Teilhabers.

**Art. 10.** Weder Gläubiger noch Erben können, aus welchem Grund auch immer, das Vermögen oder die Bücher der Gesellschaft versiegeln lassen.

**Art. 11.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet, welche Gesellschafter oder Nichtgesellschafter sein können und welche durch die Gesellschafter ernannt werden. Im Falle von mehreren Geschäftsführern, wird die Gesellschaft durch die Geschäftsführung verwaltet. Der oder die Geschäftsführer haben die ausgedehntesten Befugnisse um die Geschäfte der Gesellschaft durchzuführen und um die Gesellschaft gegenüber Dritten einzeln zu vertreten.

**Art. 12.** Der oder die Gesellschafter sind einfache Mandatare der Gesellschaft und sie gehen persönlich keine Verbindlichkeiten ein in Bezug auf die Verbindlichkeiten, welche sie im Namen der Gesellschaft und in den Grenzen ihrer Befugnisse eingegangen sind. Sie sind der Gesellschaft gegenüber nur für die Ausübung ihres Mandates verantwortlich.

**Art. 13.** Jeder Gesellschafter nimmt an den Gesellschaftsbeschlüssen teil mit soviel Stimmen wie er Anteile besitzt. Jeder Gesellschafter kann sich durch einen Vollmachtnehmer an Gesellschafterversammlungen vertreten lassen.

Jedes Mitglied der Geschäftsführung kann durch eine telefonische oder visuelle Konferenzschaltung oder durch ein anderes Kommunikationsmittel an einer Sitzung teilnehmen, vorausgesetzt, jeder Teilnehmer an der Sitzung kann alle andere verstehen. Die Teilnahme an einer Sitzung in dieser Weise entspricht einer persönlichen Teilnahme an dieser Sitzung. Die Geschäftsführung ist nur beschlußfähig, wenn mindestens die Hälfte ihrer Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Beschlüsse der Geschäftsführung werden mit der einfachen Mehrheit der Stimmen ihrer auf der jeweiligen Sitzung anwesenden oder vertretenen Mitglieder gefaßt.

Einstimmige Beschlüsse der Geschäftsführung können auch durch Rundschreiben mittels einer oder mehrerer schriftlicher, durch Kabel, Telegramm, Telex Telefax oder andere Kommunikationsmittel belegter Unterlagen gefaßt werden, vorausgesetzt solche Beschlüsse werden schriftlich bestätigt; die Gesamtheit der Unterlagen bildet das Protokoll das als Nachweis der Beschlußfassung gilt.

**Art. 14.** Die Gesellschafterbeschlüsse werden mit einfacher Mehrheit des Gesellschaftskapitals gefasst. Beschlüsse, die im Rahmen von Satzungsabänderungen und besonders im Hinblick auf die Auflösung der Gesellschaft gefasst werden, bedürfen der Mehrheit von Gesellschaftern, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals besitzen.

**Art. 15.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember jedes Jahres mit Ausnahme des ersten Geschäftsjahres, das am Tag der Gründung der Gesellschaft beginnt und am 31. Dezember 2006 enden wird.

**Art. 16.** Vom Nettogewinn sind fünf Prozent (5%) für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden. Diese Verpflichtung ist wieder aufgehoben, wenn und solange die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des im Artikel sechs festgesetzten gezeichneten Aktienkapitals, so wie es gegebenenfalls angehoben oder herabgesetzt wurde, erreicht hat.

Die Generalversammlung wird, auf Empfehlung des Verwaltungsrates, über Verwendung des Nettogewinnes beschließen.

Im Falle von Anteilen, die nicht voll eingezahlt sind, werden die Dividenden pro rata der Einzahlung ausbezahlt.

Unter Beachtung der diesbezüglichen gesetzlichen Vorschriften können Vorschussdividenden ausgezahlt werden.

**Art. 17.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, (die natürliche oder juristische Personen sein können) und die durch die Generalversammlung die die Auflösung beschlossen hat, unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütung ernannt werden.

**Art. 18.** Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, so wie auf die späteren Änderungen.

#### *Zeichnung und Einzahlung*

Der alleinige Gesellschafter, CPI CAPITAL PARTNERS EUROPE (NFR), L.P., hat sämtliche Anteile voll und ganz in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) der Gesellschaft zur Verfügung steht, worüber dem amtierenden Notar der Nachweis erbracht wurde.

117348

*Kosten*

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, die unter irgendeiner Form der Gesellschaft zu Lasten fallen oder sonst aufgrund der Gründung von ihr getragen werden, wird auf EUR 1.300,- geschätzt.

*Ausserordentliche Generalversammlung*

Sofort nach Gründung der Gesellschaft haben die Gesellschafter einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-2449 Luxemburg, 25B, boulevard Royal, Großherzogtum Luxemburg.
- 2) Die Zahl der Geschäftsführer wird auf drei festgesetzt.
- 3) Als Geschäftsführer werden auf unbestimmte Dauer ernannt:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., eine Aktiengesellschaft mit Sitz in L-2346 Luxemburg, 20, rue de la Poste, R.C.S. B 37.974;

- Herr Michael Astarita, geboren in New York (New York-USA) am 19. August 1961, wohnhaft 731 Lexington Avenue, 22nd Floor, New York NY10022, USA;

- Neil Hasson, geboren in London (Vereinigtes Königreich), am 12. August 1965, wohnhaft Erdgeschoss, Stirling Square 5-7 Carlton Gardens, London. SW1Y AD, Vereinigtes Königreich.

Die Geschäftsführer haben die weitestgehenden Befugnisse um die Gesellschaft durch ihre alleinige Unterschrift rechtsgültig zu vertreten und um jedwede Handlungen im Rahmen des Gesellschaftszweckes durch ihre alleinige Unterschrift zu genehmigen.

Der amtierende Notar, welcher die englische Sprache kennt, bestätigt, dass vorliegende Urkunde in Englisch gehalten ist, gefolgt von einer deutschen Uebersetzung und dass im Falle von Unterschieden zwischen der englischen und der deutschen Fassung die deutsche Fassung massgebend ist.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt zu Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar, nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat dieser mit dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. Vogelweith, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2006, vol. 155S, fol. 22, case 5. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2006.

J. Elvinger.

(129400.3/211/264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

**STEMARLU S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 68.994.

Le bilan au 31 décembre 2005 et les documents y relatifs, enregistrés à Luxembourg, le 24 novembre 2006, réf. LSO-BW06904, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Signature.

(128797.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

**TOP EVASION, Société Anonyme.**

Siège social: Strassen.

R. C. Luxembourg B 49.288.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 22 novembre 2006, réf. LSO-BW05952, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(128798.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

**STEMARLU S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 68.994.

Le bilan au 31 décembre 2004 et les documents y relatifs, enregistrés à Luxembourg, le 24 novembre 2006, réf. LSO-BW06906, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Signature.

(128799.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

117349

**MINERFER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 97.970.

L'an deux mille six, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MINERFER S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.970, constituée sous la dénomination de MINERFER HOLDING S.A. suivant acte notarié du 7 janvier 1977 à Panama (République de Panama) dont le siège a été transféré au Luxembourg suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, en date du 16 décembre 2003, publié au Mémorial C numéro 119 du 29 janvier 2004. Les statuts de la société n'ont pas été modifié depuis.

L'assemblée est présidée par Madame Valérie Wesquy, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Michele Canepa, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Michele Canepa, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Suppression de la valeur nominale des actions;

2.- Augmentation de capital par apport en nature à savoir par incorporation au capital des créances à concurrence de sept millions de francs suisses (7.000.000,- CHF), pour le porter de son montant actuel de deux millions deux cent vingt mille francs suisses (2.220.000,- CHF) à neuf millions deux cent vingt mille francs suisses (9.220.000,- CHF), par la création et l'émission de quatre mille sept cent trente (4.730) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits que les actions existantes;

3.- Souscription des nouvelles actions par la société de droit italien UNIONE FIDUCIARIA S.p.A;

4.- Modification afférente de l'article 5 des statuts;

5.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions de la Société.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de sept millions de francs suisses (7.000.000,- CHF), pour le porter de son montant actuel de deux millions deux cent vingt mille francs suisses (2.220.000,- CHF) à neuf millions deux cent vingt mille francs suisses (9.220.000,- CHF), par incorporation au capital de créances et la création et l'émission de quatre mille sept cent trente (4.730) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits que les actions existantes.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide d'admettre la souscription des quatre mille sept cent trente (4.730) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale et leur libération par apport en nature comme suit:

- la société de droit italien UNIONE FIDUCIARIA S.p.A, ici représentée par Madame Valérie Wesquy, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1510 Luxembourg, 38/40, avenue de la Faïencerie, en vertu d'une procuration donnée à Milan (Italie), le 26 octobre 2006, a déclaré souscrire à la totalité des quatre mille sept cent trente (4.730) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale et les libérer par incorporation d'une créance certaine, liquide et exigible à concurrence de sept millions de francs suisses (7.000.000,- CHF) qu'elle peut faire valoir à l'encontre de MINERFER S.A. en annulation de cette même créance à due concurrence.

Cet apport en espèces a fait l'objet d'un rapport descriptif établi, en date du 20 octobre 2006 par le réviseur d'entreprises indépendant Monsieur Gerhard Nellinger, avec adresse professionnelle à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion

La révision que j'ai effectuée me permet de conclure comme suit:

- 1) L'apport en nature projeté est décrit d'une façon précise et adéquate.
  - 2) La rémunération attribuée en contrepartie des apports est juste et équitable.
  - 3) La valeur de l'apport d'un montant de CHF 7.000.000,- représentée par les sudites créances est au moins égale à l'augmentation de capital pour un montant de CHF 7.000.000,- ou la valeur nominale des 4.730 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale de la société MINERFER S.A. à émettre en contrepartie aux actionnaires.»
- Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

*Quatrième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à neuf millions deux cent vingt mille francs suisse (9.220.000,- CHF), représenté par six mille deux cent trente actions (6.230) sans désignation de valeur nominale.»

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital s'élève à environ quarante-sept mille euros (47.000,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: V. Wesquy, M. Canepa, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 31 octobre 2006, vol. 471, fol. 15, case 1. – Reçu 43.958,80 euros.

*Le Receveur (signé): Molling.*

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 24 novembre 2006.

M. Schaeffer.

(129476.3/5770/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

**MINERFER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 97.970.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 24 novembre 2006.

M. Schaeffer.

(129478.3/5770/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

**SINOPIA GLOBAL FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 64.246.

*Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration par voie circulaire avec effet le 3 juillet 2006*

Il est décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Michel André Levy comme Administrateur de la Société;
- de coopter Madame Muriel Heitzmann comme Administrateur en lieu et place de Monsieur Michel André Levy, sous réserve de l'accord de la CSSF;
- que Madame Muriel Heitzmann, résidant Ingénierie Réglementaire et Patrimoniale, F-75419 Paris Cedex 08, France, terminera le mandat de Monsieur Michel André Levy;
- de proposer à la prochaine Assemblée Générale Statutaire de ratifier la cooptation de Madame Muriel Heitzmann.

Certifié conforme et sincère

*On behalf of SINOPIA GLOBAL FUNDS*

KREDIETRUST LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2006, réf. LSO-BW02189. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(128815.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

117351

**TOP EVASION, Société Anonyme.**

Siège social: Strassen.  
R. C. Luxembourg B 49.288.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 22 novembre 2006, réf. LSO-BW05951, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(128800.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

---

**SIDER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 98.044.

Le bilan au 31 décembre 2005 et les documents y relatifs, enregistrés à Luxembourg, le 24 novembre 2006, réf. LSO-BW06907, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Signature.

(128801.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

---

**SIDER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 98.044.

Le bilan au 31 décembre 2004 et les documents y relatifs, enregistrés à Luxembourg, le 24 novembre 2006, réf. LSO-BW06908, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Signature.

(128802.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

---

**ALCHIMIDIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 77.363.

Le bilan au 30 juin 2006 et les documents y relatifs, enregistrés à Luxembourg, le 24 novembre 2006, réf. LSO-BW06913, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Signature.

(128804.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

---

**RED SEA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 79.086.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 20 novembre 2006*

M. Diederich Georges et M. Arno' Vincenzo sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. M. De Bernardi Alexis est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

M. Rossi Jacopo, employé privé, né le 20 avril 1972 à San Dona Di Piave (Italie), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société en remplacement de M. Innocenti Federico, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme

RED SEA HOLDING S.A.

V. Arno' / G. Diederich

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06167. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(128826.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

---

**OPHAIN IMMOBILIERE, Société Anonyme,  
(anc. OPHAIN IMMOBILIERE S.A.).**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri Schnadt.  
R. C. Luxembourg B 82.144.

L'an deux mille six, le neuf octobre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme OPHAIN IMMOBILIERE S.A., ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro B 82.144, constituée suivant acte reçu par Maître Aloyse Biel, alors notaire de résidence à Capellen, suivant acte du 17 mai 2001, publié au Mémorial C numéro 1.109 du 5 décembre 2001 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Marcolino Anjos, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Gianpiero Saggi, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marcolino Anjos, précité.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui. Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital à concurrence de EUR 26.000 pour le porter de son montant actuel de EUR 36.000 à EUR 62.000 par la création et l'émission de 260 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100 chacune.

2. Transfert du siège social du 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, à B-1420 Braine l'Alleud, 68 chaussée Bara (Belgique) et changement subséquent de la nationalité de la société de celle luxembourgeoise en la nationalité belge.

3. Adoption des nouveaux statuts de la société conformément aux dispositions de la législation belge en matière de droit des sociétés.

4. Nomination de MM. Francis Lagarde, Yves Mertz, Monsieur Eric Paquin et Ernest Delville comme administrateurs.

5. Suppression dans la dénomination des lettres «S.A.» pour ne conserver que la dénomination OPHAIN IMMOBILIERE.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de vingt-six mille (26.000,-) euros pour le porter de son montant actuel de trente-six mille (36.000,-) euros à soixante-deux mille (62.000,-) euros par la création et l'émission de deux cent soixante (260) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent (100,-) euros chacune.

Les actionnaires actuels déclarent expressément renoncer à leur droit de souscription préférentiel, et acceptent la souscription des actions nouvelles par la société ALGEST S.E., société anonyme de droit européen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 31.458, avec siège social à L-1480 Luxembourg, 8, boulevard Paul Eyschen,

de sorte que les deux cent soixante (260) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent (100,-) euros chacune ont été entièrement souscrites par ALGEST S.E. par versement en espèces, et qu'ainsi le montant de vingt-six mille (26.000) euros est dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social, statutaire et administratif de la société de du 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, à B-1420 Braine l'Alleud, 68 chaussée Bara (Belgique), et de faire adopter par la société la nationalité belge, selon la loi belge.

L'assemblée déclare que le transfert du siège ne donnera pas lieu à la constitution d'une nouvelle société, ce même du point de vue fiscal et constate que cette résolution est conforme à la directive du Conseil de la CEE en date du 17 juillet 1969 (69/335/CEE).



117353

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'adopter les nouveaux statuts de la société dans la forme soumise aux actionnaires, et ce en conformité avec les dispositions légales belges en matière de droit des sociétés, lesquels statuts, après avoir été signés ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte avec lequel ils seront formalisés.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de nommer administrateurs de la société:

a) Monsieur Francis Lagarde, demeurant à L-1480 Luxembourg, 8, bd Paul Eyschen, lequel est également nommé Président du Conseil d'Administration;

b) Monsieur Yves Mertz, ayant comme adresse professionnelle, L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt;

c) Monsieur Eric Paquin, demeurant à F-75007 Paris, 5, rue du Gros Caillou;

d) Monsieur Ernest Deville, demeurant à B-1473 Gladais, 11 chemin de Bruyère;

et de conférer aux personnes suivantes pouvant agir individuellement:

- Monsieur Benoît Lambinet, domicilié à Waterloo (Belgique), rue Beaufaulx 9,

- Mademoiselle Sylvie Bath, domiciliée à Wavre (Belgique), avenue de la Seigneurie de Spontin 5,

tous pouvoirs en vue de l'exécution matérielle de ce qui a été délibéré supra.

En particulier l'assemblée leur donne mandat de procéder au dépôt auprès d'un notaire belge, de l'ensemble des documents requis à cet effet, si nécessaire dûment légalisés et munis de l'apostille, le cas échéant, ainsi que la faculté d'y apporter toute modification requise par les autorités compétentes en vue de l'inscription de la présente à la Banque Carrefour des Entreprises, à la Taxe sur la Valeur Ajoutée, etc en Belgique, avec consentement exprès à ce que ladite inscription se fasse également en plusieurs actes.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en adoptant la nouvelle dénomination suivante OPHAIN IMMOBILIERE.

En conséquence, l'assemblée décide de remplacer à l'article 1 des statuts les mots OPHAIN IMMOBILIERE S.A. par OPHAIN IMMOBILIERE.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à EUR 1.500,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. Anjos, G. Saddi, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2006, vol. 155S, fol. 72, case 1. – Reçu 260 euros.

*Le Receveur ff. (signé): Tholl.*

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2006.

J. Delvaux.

(129479.3/208/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

**LUXCORE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4562 Differdange, Z.I. Haneboesch.

R. C. Luxembourg B 53.256.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2006, réf. LSO-BW07623, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. Taveira.

(128805.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

**ALCMENA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 76.638.

Le bilan au 30 juin 2006 et les documents y relatifs, enregistrés à Luxembourg, le 24 novembre 2006, réf. LSO-BW06915, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Signature.

(128806.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

117354

**PASIPHAE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 76.646.

Le bilan au 30 juin 2006 et les documents y relatifs, enregistrés à Luxembourg, le 24 novembre 2006, réf. LSO-BW06910, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Signature.

(128807.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

**KING & PARTNERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R. C. Luxembourg B 106.823.

Le conseil d'administration a en date du 8 août 2006 accepté la démission de Madame Paola Devoti, demeurant à I-29029 Rivergaro, Via Carlo Alberto Dallachiesa, de ses fonctions d'administrateur de la société.

Monsieur Pietro Alessandro Visconti, demeurant à I-29020 Travo, Loc. Canova Ponte, est nommé en remplacement de l'administrateur démissionnaire, nouvel administrateur jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Luxembourg, le 13 novembre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2006, réf. LSO-BW04171. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(128816.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

**LLOYD IMMOBILIEN AKTIENGESELLSCHAFT S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-6475 Echternach, 20, rue de Rabatt.  
H. R. Luxembourg B 107.757.

Im Jahre zweitausendsechs, am sechzehnten November.

Vor Notar Paul Bettingen, mit Amtssitze zu Niederanven.

Traten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft LLOYD IMMOBILIEN AKTIENGESELLSCHAFT S.A., mit Sitz in L-1628 Luxembourg, 21, rue de Glacis, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 107.757, gegründet durch Urkunde des unterzeichnenden Notars vom 11. April 2005, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 920 vom 21. September 2005.

Den Vorsitz der Versammlung führt Frau Sandra Schenk, Privatangestellte, wohnhaft in Heinsch (Belgien).

Zum Schriftführer wird bestimmt Frau Christina Schmit, Privatangestellte, wohnhaft in Roodt/Syre.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Herrn Raimund Müller, Kaufmann, wohnhaft in Trier (Deutschland).

Sodann gab der Vorsitzende folgende Erklärung ab:

1. Die Aktionäre sowie deren etwaigen bevollmächtigte Vertreter sind unter der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen.

2. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist, über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.

Etwaige Vollmachten der vertretenen Aktieninhaber, von den Mitgliedern des Verwaltungsvorstandes und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleiben gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie einregistriert werden, als Anlage beigegeben.

3. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

*Tagesordnung*

1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-1628 Luxembourg, 21, rue de Glacis nach L-6475 Echternach, 20, rue de Rabatt.

2.- In Folge der Sitzverlegung, Abänderung von Artikel 2 (Absatz 1) der Statuten.

3.- Verschiedenes.

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die Versammlung beschliesst den Sitz von L-1628 Luxembourg, 21, rue de Glacis nach L-6475 Echternach, 20, rue de Rabatt, zu verlegen.

*Zweiter Beschluss*

In Folge der Sitzverlegung, beschliesst die Versammlung, Artikel 2 (Absatz 1) der Satzung abzuändern wie folgt:

**Art. 2. (Absatz 1).** «Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Echternach.»

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung durch den Vorsitzenden geschlossen.

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf achthundert Euro (EUR 800,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: S. Schenk, C. Schmit, R. Müller, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2006, vol. 156S, fol. 23, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 27. November 2006.

P. Bettingen.

(129489.3/202/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

---

**LLOYD IMMOBILIEN AKTIENGESELLSCHAFT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6475 Echternach, 20, rue de Rabatt.

R. C. Luxembourg B 107.757.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 novembre 2006.

P. Bettingen.

(129491.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

---

**OIKOPOLIS PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 13, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 113.876.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 novembre 2006.

P. Bettingen

Notaire

(128818.3/202/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

---

**NOUVELLE CENTRAL-RADIO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1818 Howald, 15, rue des Joncs.

R. C. Luxembourg B 30.687.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW01334, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Pour la société

Signature

(128828.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

---

**PROPPY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 55.837.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 20 novembre 2006*

Mme Ries-Bonani Marie-Fiore et Mme Scheifer-Gillen Romaine sont renommées administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. M. Arno' Vincenzo est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme

PROPPY S.A.

M.-F. Ries-Bonani / R. Scheifer-Gillen

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06171. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(128829.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

---

117356

**LEFEVRE-EVRARD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Wandhaff, 5, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 28.283.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2006, réf. LSO-BV02434, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wandhaff, le 28 novembre 2006.

LEFEVRE-EVRARD, S.à r.l.

Signature

(128845.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

**COFIS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 113.695.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par le Conseil d'administration en date du 1<sup>er</sup> septembre 2006 qu'à été coopté aux fonctions d'administrateur de la société Monsieur Roberto di Carlo, employé privé, demeurant au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Eliseo Graziani, démissionnaire.

Pour extrait, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2006, réf. LSO-BW06909. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(128850.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

**ASTER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 65.569.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue à Luxembourg, le lundi 11 septembre 2006, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

*Quatrième résolution*

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du lundi 5 juin 2006 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer pour une durée de -1- (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Pietro Segalerba, demeurant à I-16122 Genova, Via Antonio Crocco, 3C, Administrateur;
- Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur;
- Monsieur Davide Murari, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

L'Assemblée décide de nommer pour une durée de -1- (un) an, la société FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l., 6-12, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2006.

ASTER S.A.

D. Murari / J.-Ph. Fiorucci

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2006, réf. LSO-BW02978. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(129336.3//31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

**BANK HOFMANN TECHNICAL STRATEGIES, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.**

Gesellschaftssitz: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
H. R. Luxembourg B 96.867.

*Auszug der zirkular Beschlüsse des Verwaltungsrates mit Wirkung vom 25. August 2006*

- Den Rücktritt von Herr Frank Ramsperger als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft anzunehmen und Herr Walter Gerig, 26, Claridenstrasse, CH-8022 Zurich, anstelle von Herr Frank Ramsperger zu ernennen.
- Die Kooptation von Herr Frank Ramsperger in der nächsten Generalversammlung der Aktionäre zwecks Ratifizierung vorzulegen.

Für CREDITANSTALT DERIVATIVES TRUST  
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.  
Domizilstelle  
Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2006, réf. LSO-BW02193. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(128858.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

**ARKE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 82.152.

L'an deux mille six, le quinze novembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société ARKE S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, constituée suivant acte reçu par le notaire Alphonse Lentz, alors de résidence à Remich en date du 29 mai 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1111 du 5 décembre 2001, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire Alphonse Lentz en date du 12 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 107 du 4 février 2003.

L'assemblée est présidée par Monsieur Sébastien Schaack, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Christine Orban, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Anne-Sophie Baranski, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président déclare et requiert le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

- 1) Changement de la date statutaire pour la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- 2) Modification subséquente des statuts.
- 3) Divers.

IV. Que la présente assemblée représentant la totalité du capital social est régulièrement constituée et pourra valablement délibérer suivant l'ordre du jour.

Après avoir discuté de ces motifs et après avoir dûment délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, décide des résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée générale décide de changer la date statutaire pour la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra dorénavant le troisième lundi du mois de juin à 10:00 heures.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide par conséquence de modifier l'article 6 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts de la Société afin de leur donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 6. Alinéa 1.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième lundi du mois de juin à 10:00 heures et pour la première fois en 2007.»

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à cinq cents euros (500,- EUR) sont à charge de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Schaack, C. Orban, A. S. Baranski, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 17 novembre 2006, vol. 471, fol. 23, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 22 novembre 2006.

M. Schaeffer.

(129496.2/5770/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

---

### **ARKE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 82.152.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 22 novembre 2006.

M. Schaeffer.

(129497.3/5770/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

---

### **HMFunds SICAV II, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.**

Gesellschaftssitz: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

H. R. Luxemburg B 108.747.

*Auszug der zirkular Beschlüsse des Verwaltungsrates mit Wirkung vom 25. August 2006*

- Den Rücktritt von Herr Frank Ramsperger als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft anzunehmen und Herr Walter Gerig, 26, Claridenstrasse, CH-8022 Zurich, anstelle von Herr Frank Ramsperger zu ernennen.

- Die Kooptation von Herr Frank Ramsperger in der nächsten Generalversammlung der Aktionäre zwecks Ratifizierung vorzulegen.

*Für HMFunds SICAV II*

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

*Domizilstelle*

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2006, réf. LSO-BW02209. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(128861.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

---

### **HMFUNDS, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.**

Gesellschaftssitz: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

H. R. Luxemburg B 89.370.

*Auszug der zirkular Beschlüsse des Verwaltungsrates mit Wirkung vom 25. August 2006*

- Den Rücktritt von Herr Frank Ramsperger, résidant professionnellement Talstrasse 27, CH-8022 Zurich, Suisse, als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft anzunehmen und Herr Walter Gerig, résidant professionnellement 26, Claridenstrasse, CH-8022 Zurich, Suisse, anstelle von Herr Frank Ramsperger zu ernennen.

- Die Kooptation von Herr Frank Ramsperger in der nächsten Generalversammlung der Aktionäre zwecks Ratifizierung vorzulegen.

*Für HMFunds*

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

*Domizilstelle*

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2006, réf. LSO-BW02213. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(128864.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

---

117359

**RICHMOND ROAD (LUXEMBOURG) HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 115.261.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 novembre 2006.

P. Bettingen

Notaire

(128874.3/202/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

**PUXIAN INVESTMENTS, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

**Gesellschaftskapital: EUR 725.000.000.**

Gesellschaftssitz: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.

H. R. Luxembourg B 112.841.

**AUSZUG**

Einer der Gesellschafter der PUXIAN INVESTMENTS, S.à r.l., die ALLIANZ AG, wird nunmehr, nach Umwandlung in eine Europäische Gesellschaft deutschen und europäischen Rechts, als ALLIANZ S.E., mit neuer Handelsregisternummer B 164.232 beim Amtsgericht München, geführt.

Für Auszug und Veröffentlichung

Für die Gesellschaft

Ch. Jungers

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2006, réf. LSO-BW06777. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(128883.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

**LAPONIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.-F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 29.743.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 novembre 2006.

P. Bettingen

Notaire

(128900.3/202/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

**A-R-A RETAIL CENTERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 164.822.400.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 119.233.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales daté du 31 août 2006 conclu entre A-R RETAIL CENTERS, S.à r.l., l'associé unique de la Société, et AFET (POLAND) S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.820, que l'associé unique a cédé 807.630 parts sociales de la Société d'une valeur nominale de EUR 100 chacune, à la société AFET (POLAND) S.A.

Les parts sociales de la Société sont détenues depuis le 31 août 2006 et à ce jour de la manière suivante:

A-R RETAIL CENTERS, S.à r.l. ....	840.594 parts sociales
AFET (POLAND) S.A. ....	807.630 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

A-R-A RETAIL CENTERS, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06637. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(128919.6//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

117360

**ZETAMIND (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 97.684.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société  
qui s'est tenue en date du 23 novembre 2006 au siège social*

L'Assemblée décide de mettre fin au mandat de commissaire aux comptes de la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A.

L'Assemblée décide de nommer la société ALEXANDER J. DAVIES, S.à r.l., 7, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg aux fonctions de commissaire aux comptes. Le mandat du commissaire aux comptes arrivera à échéance en 2008.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06638. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(128909.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

---

**BALZAC, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 56.240.

*Extrait des résolutions prises à la seconde Assemblée Générale Statutaire Reportée du 26 septembre 2006*

- PricewaterhouseCoopers, Luxembourg est réélu Réviseur d'Entreprises agréé pour une durée d'un an, expirant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2007.

Extrait certifié sincère et conforme

Pour BALZAC

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2006, réf. LSO-BW02221. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(128910.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

---

**C & S DOBERSCHÜTZ, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: Luxembourg.  
H. R. Luxemburg B 117.638.

Hiermit setze ich Sie davon in Kenntnis, dass ich mit sofortiger Wirkung mein Amt als technischer Leiter / Geschäftsführer der C & S DOBERSCHÜTZ, S.à r.l., niederlege.

Dienstag, 28. November 2006.

Daniel Taube.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2006, réf. LSO-BW07672. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(128914.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2006.

---